

AFFAIRE C2022-31

BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Le Budget primitif 2022 s'élève, en mouvements budgétaires, toutes sections confondues, à 98 480 010,00 € et se répartit de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	72 626 240,00	72 626 240,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	25 853 770,00	25 853 770,00
TOTAL	98 480 010,00	98 480 010,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1/ Les dépenses de fonctionnement 2022

Le Budget primitif 2022 prévoit des dépenses de fonctionnement à hauteur de 72 626 240,00 €, soit une augmentation de (+) 2% par rapport au budget primitif 2021.

Ces dépenses se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					CA prév. 2021
Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022	Ev°	
011	Charges générales	28 757 475,00	28 740 340,00	0%	27 183 792,37
012	Frais de personnel	12 765 000,00	12 500 000,00	-2%	11 527 015,23
014	Atténuation de produits	14 406 500,00	14 309 100,00	-1%	14 406 475,00
65	Charges de gestion	10 889 560,00	11 804 460,00	8%	10 431 708,05
66	Frais financiers	369 700,00	424 250,00	15%	379 153,08
67	Charges exceptionnelles	565 000,00	701 150,00	24%	842 524,51
68	Provisions	10 000,00	0,00	100%	-
042	Dotations aux Amortissements	3 035 000,00	3 409 430,00	12%	4 335 609,21
023	Virement de la SF à la SI	438 405,00	737 510,00	68%	-
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		71 236 640,00	72 626 240,00	2%	69 106 277,45

Les charges de fonctionnement du budget primitif 2022 augmentent globalement de +2% par rapport au budget primitif 2021.

Les charges à caractère général (chapitre 011), premier poste de dépenses de fonctionnement de la CIREST (28,7 M€ soit 40 % de la section de fonctionnement), demeurent stables par rapport à 2021.

Ce chapitre est principalement constitué des dépenses liées aux compétences suivantes :

- Déplacements (15,4 M€) : dont transport urbain (8.5M€) et transport scolaire (6.4M€),
- Environnement (10.4 M€) : marchés publics pour la collecte des déchets et la lutte contre l'errance animale
- Insertion (775 k€) : formations collectives des Ateliers Chantiers d'Insertion et marché d'accompagnement du PLIE.

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 12,5 M€ en 2022 et représentent 17 % du budget de fonctionnement, soit une diminution de (-) 2% par rapport budget primitif 2021.

Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 14.3 M€ et représentent 20% des charges de fonctionnement. Ils intègrent exclusivement les versements de fiscalité aux communes membres qui ont été budgétés au même niveau que 2021 compte-tenu de l'absence de transfert de compétence prévu pour 2022.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) représentent 16% des dépenses de fonctionnement. Leur évolution s'élève à (+) 8% compte-tenu principalement de la progression de la contribution versée à SYDNE pour le traitement et la valorisation des déchets du territoire (9.3 M€ dont la contribution complémentaire 2021 de 555 k€).

Ce poste de dépenses intègre également la contribution versée à l'Oti-Est (744 k€, sans évolution par rapport à 2021).

Les autres subventions de fonctionnement prévues concernent le soutien à l'insertion et à la création d'entreprises (287 k€), au logement et à l'habitat (178 k€), à l'animation touristique, sportive et culturelle du territoire au travers des subventions versées au tissu associatif et aux communes (429 k€).

En outre, ce chapitre intègre également les indemnités des élus (582 k€).

Les charges financières (chapitre 66) s'élèvent à 424 k€, soit 1 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité et augmentent de 15% du fait de la régularisation de remboursement d'intérêts d'emprunt (83 k€) à la commune de Saint-Benoît suite au transfert de la compétence GEMAPI en 2018 (diminution de (-) 8% après neutralisation de cette écriture exceptionnelle).

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) représentent 1% des dépenses de fonctionnement et augmentent de (+) 24% du fait du versement d'une subvention d'équilibre à la régie intercommunale de l'assainissement collectif (568 k€) et à la régie intercommunale de l'assainissement non collectif (132 k€).

Enfin, la dotation aux amortissements (chapitre 040) est budgétisée à hauteur de 3.4M€ et le virement à la section d'investissement (chapitre 023) à 738 k€.

2/ Les recettes de fonctionnement 2022

Globalement, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 72 626 240,00 €, soit une augmentation de (+) 2% par rapport au budget primitif 2021.

Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					CA prév. 2021
Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022	Ev°	
70	Produit des services	2 493 970,00	2 123 790,00	-15%	1 911 729,38
73	Impôts et taxes	53 825 300,00	52 073 980,00	-3%	50 747 349,73
74	Dotations et subventions	13 918 770,00	17 047 120,00	22%	16 535 439,05
013	Atténuation de charges	132 000,00	145 000,00	10%	207 359,01
75	Produits de gestion	30 500,00	22 000,00	-28%	14 683,65
76	Produits des participations	53 600,00	53 600,00	0%	107 200,00
77	Produits exceptionnels	22 500,00	400 000,00	1678%	189 518,91
78	Reprises sur provisions	10 000,00	0,00	-100%	-
042	Subv. Transférables	750 000,00	760 750,00	1%	722 470,97
002	Résultat de fonctt reporté	0,00	0,00		6 849 520,08
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		71 236 640,00	72 626 240,00	2%	77 285 270,78

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de +2% au budget primitif 2022 par rapport au budget primitif 2021.

Les principales recettes fiscales et dotations de fonctionnement n'étant pas encore disponibles au moment de la préparation budgétaire du BP 2022, les montants proposés correspondent à des estimations prudentes et réalistes.

Les produits des services (chapitre 70) augmentent de 3%. Cette recette provient principalement du remboursement des salaires et des charges sociales par les budgets annexes « eau et assainissement » (1,3 M€). Par ailleurs, le chapitre comptabilise également la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères dite RSE (650 k€).

En ce qui concerne les impôts et taxes (chapitre 73), qui constituent les principales ressources de la section de fonctionnement (52 M€ soit 72% des recettes), il est proposé de maintenir l'ensemble des taux de fiscalité à leur niveau antérieur.

La première recette fiscale est la fiscalité professionnelle unique (18.2 M€), suivi de la TEOM (16.4 M€). Concernant les autres produits fiscaux, il s'agit principalement des produits issus de du versement mobilité (8.5 M€), de la fraction de TVA transférée de l'Etat (6 M€) et de la taxe sur les carburants (1.1M€). Enfin, la recette attendue du FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) est évaluée à 1.5 M€, stable par rapport à 2021.

Les dotations et subventions (chapitre 74) représentent 23% des recettes de fonctionnement et augmentent de 22% par rapport à 2021 du fait de la compensation d'exonération de cotisation foncière pour les établissements industriels (4 M€). Elles intègrent la dotation globale de fonctionnement (4.4 M€), la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (3.2 M€), et les autres allocations compensatrices de fiscalité (245 k€).

Ce chapitre comprend également les dotations relatives au transport telles que la dotation générale de décentralisation Transports (1,9 M€ - stable par rapport à 2021) et la dotation transport scolaire de la Région (283 k€), de même que les recettes de CITEO en faveur du tri des déchets recyclables (770 k€).

Les atténuations de charges (chapitre 013) retracent principalement la participation versées par les agents sur les chèques repas (145 k€) ; les autres produits de gestion courante (chapitre 75) enregistrent les loyers perçus par la CIREST (22 k€), les produits financiers (chapitre 76) correspondent à la distribution de dividendes par la SEM Estival (54 k€) et des produits exceptionnels (chapitre 77) ont été estimés à 400 k€ (indemnité d'assurance attendue pour un accident de travail).

Enfin, les mouvements d'ordre entre sections (chapitre 042) correspondent à la reprise des subventions transférables (760 k€).

SECTION D'INVESTISSEMENT 2022

1/ Les dépenses d'investissement 2022

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour 2022 à 25 853 770,00 €, soit une augmentation de (+) 13 % par rapport au budget primitif 2021.

La répartition par chapitre est la suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					CA prév. 2021
Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022	Ev°	
16	Emprunts et dettes	1 618 750,00	1 942 100,00	20%	1 688 064,65
20	Immob. incorporelles	2 666 300,00	2 450 420,00	-8%	695 577,67
204	Subv. d'équipement	7 009 000,00	3 819 040,00	-46%	1 519 101,34
21	Immob. corporelles	2 331 300,00	5 572 450,00	139%	1 550 378,31
23	Immob. en cours	8 335 100,00	11 109 010,00	33%	4 206 234,21
26	Titres de participations	0,00	0,00		294 000,00
040	Subv. Transférables	750 000,00	760 750,00	1%	722 470,97
041	Remb. Avances sur marchés	200 000,00	200 000,00	0%	169 235,77
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00		7 399 371,72
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		22 910 450,00	25 853 770,00	13%	18 244 434,64

Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16), qui représente 8% des dépenses d'investissement, s'élève à 1,9 M€ du fait de la régularisation de remboursement de capital d'emprunt (139 k€) à la commune de Saint-Benoît suite au transfert de la compétence GEMAPI en 2018 (augmentation de (+) 11% après neutralisation de cette écriture exceptionnelle).

Concernant les opérations pour 2022, les dépenses d'équipement brut s'élèvent à 22.9 M€ et concernent principalement :

- les **frais d'études, d'insertion et logiciels** (chapitre 20 = 2 450 420 €) :

- GEMAPI (495 k€) : AMO et étude globale pour le Plan de gestion Rivière du Mât (230 k€), Définition et surveillance des systèmes d'endiguement (115 k€), Remise en état des digues - Rivière des Roches Bras-Panon (100 k€), Étude de définition aménagement et actions de réduction de vulnérabilité sur le territoire à risque important d'inondation (TRI) Saint-André – Sainte-Suzanne (50 k€),
- Environnement (445k€) : Etude pour une déchèterie-ressourcerie de Saint-André Cressonnière (114 k€), Décharge de Saint-Benoît (70 k€), Faisabilité bornes enterrées (58.7 k€), Décharge de Saint-André (41.2 k€), Extension de la déchèterie Sainte-Anne (20 k€), Décharge de Saint-Benoit (17.8 k€), Extension fourrière intercommunale (13.5 k€), Décharge de Bras-Panon (18 k€), Etude MOE pour réseau eau potable déchèterie PDP (10 k€),
- Tourisme (460 k€) : Continuité SLE/ programmation (90 k€), Plan d'interprétation et de valorisation écotouristique de la Plaine des Palmistes (90 k€), Etude de valorisation touristique des sites majeurs de l'Est (80k€), Etude de valorisation du Pont de la Rivière de l'Est (80 k€), Plan d'interprétation et de valorisation écotouristique de Salazie (60 k€), Etude pour la desserte de Mafate (36 k€), Conception scénographique de Salazie (25 k€),
- Aménagement du territoire (380 k€) : Etude NPNRU (200 k€), Etude de prospection foncière et de faisabilité pour un cimentière intercommunal et crématorium (60 k€), Elaboration du SCOT-Est (50 k€), développement informatique pour la cartographique (40 k€), Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (30 k€),
- Développement économique (274 k€) : Modernisation des zones d'activité (122 k€), ZA Cressonnière (92.5 k€), AMO pour le haut débit (40 k€), Etude de faisabilité pour la réhabilitation du port du Butor de Saint-Benoît (10k€), Solde de l'étude pour la zone d'activité de Sainte-Rose (5 k€),
- Informatique (190 k€) : acquisition de licences logiciels (100 k€), acquisition de progiciels (90 k€),
- Sport et culture (140 k€) : Etude de faisabilité pour la mise en réseau des équipements de lecture publique (90 k€), Etude pour la réhabilitation des stations de VTT (50 k€),
- Transports (65 k€) : AMO Pôle d'échange de Salazie (15 k€), Schéma directeur vélo (50 k€).

- les **subventions d'équipements versées** (chapitre 204 = 3 819 040 €)

Les montants sont susceptibles d'être ajustés en cours d'année, en fonction de l'avancement des projets communaux sur lesquels la CIREST intervient en qualité que cofinanceur.

- Moyens généraux (2 000 k€) : fonds de concours aux communes - FIIS (2 000 k€),
- Aménagement du territoire (1 296 k€) : NPNRU Saint-André (990 k€), PILHI – OGRAL de Salazie phase opérationnelle (176 k€), PLH – aides aux propriétaires bailleurs (50 k€), Projet de territoire des petites villes de demain (PVD) (40 k€), Structure juridique pour le développement du Photovoltaïque (40 k€),

- PLIE (490 k€) : Chantiers d'insertion (360 k€), Bourses à la création d'entreprise (90 k€), Cité de la formation (40 k€),
 - Sport et culture (30 k€) : Fonds de concours pour la lecture publique (30 k€).
- les **acquisitions** (chapitre 21 = 5 572 450 €)
- Développement économique (3 014 k€) : Acquisition foncière sur le site de Beaulieu (2.5 M€), acquisitions d'éco-box (240 k€), acquisition foncière auprès de la commune de Saint-Benoît pour la réalisation d'un rond-point à l'entrée de zone du pôle bois sur la RN3 (150 k€), travaux sur fourreaux haut débit (120 k€),
 - Environnement (916 k€) : Bornes à verre (472 k€), Bornes d'apport volontaire (270 k€), Caissons déchèteries (161 k€), Bio-composteurs (130k€), Bacs roulants OM (80 k€), Bacs collecte sélective (62 k€), installations sur déchèteries existantes (46.4k €), acquisition d'un broyeur mutualisé (30 k€), acquisition de poubelles de tri en appartement (27.3 k€),
 - Transport (738 k€) : Acquisition de véhicules TPMR (230 k€), Acquisitions foncières TCSP (160 k€), Système d'informations aux voyageurs sur les transports urbains - SIV (148 k€), Parc automobile de la CIREST (90 k€), Véhicules propres - Bornes de recharge EnR et panneaux photovoltaïques (85 k€), Carnets de bord électroniques (25 k€),
 - Tourisme (550 k€) : Acquisition foncière pour le parking et aménagement du site de bassin bleu (200 k€ et 180 k€), aménagement sur le site du PK12 à Saint-Benoît (100 k€), maintenance des équipements touristiques (50 k€),
 - Informatique (188 k€) : PCI - plan de continuité informatique (52 k€), acquisition de serveurs (33.5 k€), Autres acquisitions de matériels informatique (82 k€), Matériel de communication (20 k€),
 - Aménagement du territoire (70 k€) : acquisition de matériels de cartographie – SIG (70 k€).
- les **projets d'aménagement** (chapitre 23 = 11 109 010 €)
- Transports (7 216 k€) : AMO TCSP (177 k€), Maîtrise d'œuvre TCSP (674 k€), Travaux TCSP (6 120 k€), Abris voyageurs (175 k€), Poteaux d'arrêt (70 k€),
 - Développement économique (1 546 k€) : aménagement de la zone d'activité du Refuge à Bras Panon (771 k€), aménagement de la zone d'activité de la Plaine des Palmistes (715 k€, aménagement de la zone d'activité de Ravine Creuse à Saint-André (60 k€),
 - GEMAPI (1 395 k€) : Travaux de réhabilitation du radier de l'Ilet Coco à Saint-Benoît (855 k€), Travaux de remise en état des digues de l'Ilet Coco à Saint-Benoît (280 k€), Remboursement convention GEMAPI (FAKIR) commune de Saint-André (185 k€), Restauration écologique de la Mare à Poules d'Eau et plan de gestion (75 k€),
 - Tourisme (952 k€) : Signalisation information locale – SIL (102 k€), Travaux de réhabilitation de l'antenne de l'OTI à Ste-Anne (300 k€), PIVE - Plan

d'interprétation et de valorisation écotouristique de Salazie (400 k€), Conception scénographique de Salazie (150k€).

Enfin, les opérations d'ordre enregistrent la reprise des subventions transférables (Chapitre 040 : 760 k€) et les remboursements d'avances sur marchés (Chapitre 041 : 200 k€).

2/ Les recettes d'investissement 2022

En 2022, les recettes d'investissement s'élèvent 25 873 770,00 €, soit une augmentation de (+) 13 % par rapport au budget primitif 2021.

La répartition par chapitre est la suivante :

RECETTES D'INVESTISSEMENT					CA prév. 2021
Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022	Ev°	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 715 600,00	2 189 140,00	28%	6 958 621,94
13	Subventions	6 207 800,00	7 239 460,00	17%	2 706 954,99
16	Emprunts et dettes	11 082 645,00	12 078 230,00	9%	-
23	Rembours. - travaux	231 000,00	0,00	-100%	282 238,08
040	Amortissements	3 035 000,00	3 409 430,00	12%	4 335 609,21
041	Remb. Avances sur marchés	200 000,00	200 000,00	0%	169 235,77
021	Virement de la SF à la SI	438 405,00	737 510,00	68%	-
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		22 910 450,00	25 853 770,00	13%	14 452 659,99

La recette prévisionnelle de FCTVA (chapitre 10) s'élève à 2,2 M€ soit 8% des recettes d'investissement.

Les subventions (chapitre 13) représentent 28% de la structure de financement des investissements, soit 7,2 M€ provenant principalement de l'Europe, de l'Etat et de la Région.

Un emprunt prévisionnel de 12 M€ (chapitre 16) assure l'équilibre de la section d'investissement. Il faut souligner que ce financement sera ajusté suite à la reprise du résultat antérieur lors du vote du budget supplémentaire 2021, et également en fonction du niveau de réalisation des investissements prévus et de l'optimisation des financements externes.

Enfin, les opérations d'ordre correspondent aux amortissements des immobilisations (chapitre 040 : 3,4 M€), aux remboursements d'avances sur marchés (Chapitre 041 : 200 k€), et au virement de la section de fonctionnement (chapitre 021 : 738 k€).

Ainsi, le budget primitif de la CIREST pour l'année 2022 s'élève, toutes sections confondues, à 98 480 010,00 €, dont 74 % pour la section de fonctionnement et 26 % pour la section d'investissement.

AVIS DE LA COMMISSION

La Commission finances et affaires générales qui s'est réunie le 24 mars 2022 a émis un **avis favorable**.

Aussi, je vous propose :

- d'approuver, au niveau du chapitre, ce projet de budget primitif 2022 du budget principal de la CIREST.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.